

Feuille de route pour la transition écologique



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie



« La transition énergétique et écologique ne doit pas être regardée comme une contrainte, une contrainte de plus qui s'abattraît sur notre pays, comme si nous devions à chaque fois demander effort et sacrifice, non, la transition énergétique et écologique, rendue nécessaire par la rareté des ressources naturelles et par la lutte contre le réchauffement climatique, est un axe prioritaire de développement de demain. »

Extrait de la déclaration du Président de la République,
en ouverture de la Conférence environnementale

« La crise profonde que nous traversons, n'est pas seulement une crise financière et économique, c'est aussi une crise environnementale. Le constat est sans appel : les ressources naturelles s'épuisent, la biodiversité recule, les émissions de gaz à effet de serre se concentrent, la qualité de l'eau et de l'air se dégrade. Nous sommes déterminés à affronter cette crise dans sa globalité. Il n'y a pas d'un côté une logique économique qui serait prioritaire et de l'autre, le développement durable qui ne le serait que par éclipse. Ma conception, et celle du Gouvernement, est que l'écologie n'est pas un frein ou une contrainte mais qu'elle est un puissant levier de croissance, de compétitivité de nos entreprises et d'amélioration de notre bien-être collectif. »

Extrait du discours du Premier ministre,
en clôture de la Conférence environnementale

- 1** Préparer le débat national sur la transition énergétique p.4
- 2** Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité p.6
- 3** Prévenir les risques sanitaires environnementaux. p.8
- 4** Financement de la transition et fiscalité écologique p.10
- 5** Améliorer la gouvernance environnementale. p.12
- Quelques chiffres p.14

La Conférence environnementale, qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 à Paris, traduit l'importance qu'accordent le Président de la République et le Gouvernement aux grands enjeux environnementaux : changement climatique, rareté des ressources et recul de la biodiversité mondiale. La feuille de route issue de ses travaux précise la voie à suivre pour engager la France dans la transition énergétique, fondée sur la sobriété et l'efficacité ainsi que le développement des énergies renouvelables, et plus globalement dans la transition écologique.

Le Président a fixé un cap ambitieux : faire de la France la nation de l'excellence environnementale, en s'inscrivant dans les cadres internationaux et européens dans lesquels se posent les défis écologiques. Ces défis sont à considérer comme un puissant levier pour une croissance économique écologique, porteuse d'emplois, d'une amélioration du pouvoir d'achat et d'un avantage compétitif pour les entreprises.

La Conférence environnementale s'appuie sur le principe de la concertation multi-acteurs (orga-

nisations non gouvernementales, organisations syndicales, organisations d'employeurs, collectivités territoriales, État), avec une participation renforcée des parlementaires. Elle est complémentaire d'autres chantiers gouvernementaux comme la conférence sociale, la prochaine étape de décentralisation ou la politique de compétitivité. Un rendez-vous annuel permettra de faire le point sur l'avancement des dossiers, d'ajuster les moyens aux objectifs et de définir un nouveau programme de travail pour l'année suivante.

La Conférence environnementale a permis de construire, après débats, un programme de travail dont la feuille de route pour la transition écologique est la traduction. Elle est nourrie par les travaux de cinq tables rondes :

- Préparer le débat national sur la transition énergétique
- Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité
- Prévenir les risques sanitaires environnementaux
- Financement de la transition et fiscalité écologique
- Améliorer la gouvernance environnementale.

Calendrier

- **9-10 Juillet 2012** : Conférence sociale
- **14-15 septembre 2012** : Conférence environnementale, ouverte par le Président de la République, clôturée par le Premier ministre, en présence de 13 ministres
- **20 septembre** : publication de la feuille de route pour la transition écologique
- **Décembre 2012** : séminaire gouvernemental et lettres de cadrage pour la transition écologique adressées aux ministres par le Premier Ministre
- **Novembre 2012-mai 2013** : débat national sur la transition énergétique
- **Juin 2013** : présentation d'un projet de loi de programmation énergétique

La stratégie nationale du développement durable

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 (SNDD), adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD), propose une architecture commune à tous les acteurs de la nation, publics et privés, autour des neuf défis stratégiques. Elle a notamment vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et européens de la France et des politiques nationales, transversales ou sectorielles, afin de développer une économie sobre, robuste et répondant aux enjeux d'équité. Une nouvelle stratégie nationale sera élaborée en 2013.

1

Préparer le débat national sur la transition énergétique

La stratégie de la transition énergétique est fondée sur deux principes : efficacité et sobriété énergétiques, d'une part, et priorité donnée aux énergies renouvelables, d'autre part. Cette dernière implique une réduction de la part du nucléaire dans le mix énergétique, de 75 % à 50 % en 2025.

Pour définir la façon la plus pertinente économiquement et écologiquement et la plus juste socialement d'engager la transition énergétique, le Président de la République a souhaité que s'ouvre, à l'automne 2012, un grand débat national sur la transition énergétique devant aboutir sur un projet de loi de programmation en 2013.

Le débat sera organisé autour de quatre grandes questions :

- comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ;
- le mix énergétique en 2025 et les scénarios possibles à horizon 2030 et 2050 ;
- les choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et la stratégie de développement industriel et territorial ; la stratégie énergétique doit en effet permettre d'organiser des filières industrielles, transformer des territoires et créer des emplois ;
- les coûts et le financement de la transition énergétique.



Orientations et mesures prévues par la feuille de route

/ Climat

- Parvenir à un accord mondial sur le climat lors de la Conférence des Parties de 2015 ; disponibilité de la France pour accueillir cette conférence à Paris.
- Au niveau européen, défendre l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 puis de 60% en 2040 ; relancer l'idée d'introduire un mécanisme d'inclusion carbone pour les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale.

/ Efficacité énergétique

- Parvenir à mettre aux normes énergétiques un million de logements neufs et anciens par an, en rénovant en priorité les logements des personnes les plus confrontées à la précarité énergétique.
- Développer en 10 ans des véhicules consommant 2 litres d'essence aux 100 km.

/ Énergies

- Arrêt de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste).
- Nombreuses mesures de soutien aux énergies renouvelables : simplification des procédures administratives, soutien tarifaire, appels d'offres pour l'éolien en mer et le solaire photovoltaïque, prolongation du fonds chaleur...
- Fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim fin 2016 et engagement d'une concertation sur la reconversion du site.

/ Financement de la transition énergétique

- La future Banque publique d'investissement sera la banque de la transition énergétique, dans les domaines de la rénovation thermique et de la maîtrise de la demande d'énergie, des énergies renouvelables et des écotecnologies.

Calendrier du débat énergétique

- **Novembre - décembre 2012** : phase de pédagogie et d'information du public
- **Janvier à avril 2013** : phase de participation du grand public (séminaires, débats aux niveaux national et régional, forums citoyens...); organisation par les régions des conférences régionales de l'énergie
- **Mai 2013** : phase de synthèse et d'élaboration de recommandations
- **Mi-2013** : projet de loi de programmation énergétique

Les instances de gouvernance du débat énergétique

Le débat énergétique sera structuré autour d'une commission nationale, respectant l'équilibre des six collèges de la Conférence environnementale, animée par un comité de pilotage. Elle s'appuiera sur un comité d'experts scientifiques et un comité citoyen. Elle entretiendra un dialogue avec l'ensemble des entreprises concernées et avec le Parlement, le Conseil économique, social et environnemental et la Commission nationale du débat public. Les régions auront un rôle d'organisation du débat dans les territoires et assureront la mise en cohérence de l'ensemble des initiatives territoriales au niveau infrarégional.

2

Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité

La France héberge une biodiversité exceptionnelle d'importance mondiale, tant en métropole qu'outre-mer. Elle n'échappe cependant pas à la dégradation observée partout dans le monde.

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020 fixe des orientations. L'adoption prévue en 2013 d'une loi-cadre sur la biodiversité, annoncée par le Président de la République, permettra de l'accompagner de mesures concrètes. Des débats au niveau régional contribueront à préparer cette loi.

Une mobilisation générale de l'ensemble des politiques concernées est nécessaire en vue de la préservation et de la reconquête de la biodiversité.

En outre, il est indispensable de favoriser une prise de conscience citoyenne et nationale sur le recul de la biodiversité, identique à celle réalisée pour le changement climatique, au moyen de l'éducation à l'environnement et la diffusion des connaissances.



Orientations et mesures prévues par la feuille de route

/ À l'international

- Renforcer l'engagement de la France au sein de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour en faire une instance comparable au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

/ Espaces et milieux naturels terrestres, paysages

- Lutter contre l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces agricoles et naturels, par la mise en œuvre de la Trame verte et bleue, la stratégie de création d'aires protégées et la bonne coordination des futures lois logement, urbanisme et ville et biodiversité.
- Créer le parc marin Picardie-côte d'Opale et poursuivre la procédure de classement du parc naturel régional du Marais poitevin.
- Renforcer la réglementation sur l'affichage publicitaire pour une meilleure préservation du paysage et du cadre de vie.

/ Protection des espèces

- Finaliser un plan abeilles d'ici fin 2012 et un plan pollinisateurs sauvages d'ici fin 2013.

/ Connaissance de la biodiversité

- Renforcer et structurer les connaissances sur la biodiversité et les mettre à disposition à travers des outils accessibles (atlas de la biodiversité...)
- Sensibiliser et informer davantage les publics scolaires sur les enjeux de la préservation de la biodiversité.

/ Gouvernance

- Fédérer l'expertise disponible et l'assistance aux collectivités, aux entreprises et aux associations, avec la création d'une Agence nationale de la biodiversité.
- Rassembler les lieux de concertation dans ce domaine avec la création d'un comité national de la biodiversité.

/ Mer et littoral

- Créer des protections localisées des ressources halieutiques.
- Mettre en valeur les atouts de la biodiversité ultramarine.
- Maintenir le rythme d'acquisition du Conservatoire du littoral.

/ Agriculture

- Défendre un verdissement ambitieux de la PAC.
- Doubler, d'ici fin 2017, la part de surface agricole utile en agriculture biologique.
- Maintenir le moratoire sur la mise en culture d'OGM.
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Marquer une pause dans le développement des biocarburants de première génération, au profit des biocarburants de seconde génération.

/ Eau

- Faire le bilan de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau.
- Les moyens renforcés dévolus aux agences de l'eau pour le 10^e programme, 2013-2018, seront consacrés en priorité à l'amélioration de l'état des masses d'eau.

La stratégie nationale pour la biodiversité

Depuis 2004, la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique.

Après la première phase qui s'est terminée en 2010, la nouvelle SNB 2011-2020 offre un cadre cohérent pour que tous les porteurs de projets, publics et privés, puissent contribuer à mettre en œuvre ses six orientations et vingt objectifs sur une base volontaire.

3

Prévenir les risques sanitaires environnementaux

La qualité de l'environnement est l'un des principaux déterminants de l'état de santé des populations. Les zones où une sur-exposition à des substances ou à des agents physiques est observée sont à traiter prioritairement. De nouveaux risques, dits émergents, apparaissent, liés aux perturbateurs endocriniens, aux nanomatériaux, aux champs électromagnétiques, aux polluants non réglementés dans l'eau... Il importe de mieux connaître les effets de ces substances et de leurs substituts, de mettre en place les évaluations de

risques, d'assurer l'information du public et de développer la formation dans tous les secteurs professionnels de la société. En outre, la mauvaise qualité de l'air extérieur, en particulier la pollution aux particules fines, est un enjeu important de santé publique et son coût estimé pour la collectivité est compris entre 10 et 40 milliards d'euros par an.

La santé-environnement nécessite une approche large et intégrée, nécessairement interministérielle. Elle doit prendre en compte la dimension de santé au travail.



Orientations et mesures prévues par la feuille de route

- Interdire le bisphénol A.
- Évaluer le deuxième PNSE (plan national santé-environnement) qui arrive à échéance fin 2013, et ses déclinaisons en région, afin d'en déduire des recommandations pour l'avenir.
- Élaborer, d'ici juin 2013, une stratégie nationale de recherche, d'expertise, d'information du public et d'encadrement sur les perturbateurs endocriniens.
- Mener une campagne de mesures sur une liste de quatre ou cinq substances prioritaires de polluants émergents.
- Poursuivre le traitement des points noirs de qualité de l'air extérieur, de manière socialement juste.
- Mettre à jour l'expertise sur les effets sanitaires des radiofréquences.
- Mettre à disposition du public les principaux avis et études publics existants sur les risques, en particulier les risques émergents.
- Renforcer la bonne articulation entre les politiques menées dans le cadre de la santé publique, de la santé environnementale et de la santé au travail ; renforcer le volet environnemental du plan cancer.
- Poursuivre les études de biosurveillance en s'assurant de la cohérence entre les différents plans de santé publique, en lien avec les travaux européens.
- Faciliter la convergence de laboratoires menant des activités de recherche et d'expertise dans les domaines respectifs de la santé et de l'environnement, par un plan d'action conjoint à proposer par les alliances de recherche, en lien avec les ministères et agences concernés, au printemps 2013.
- Mener une réflexion plus poussée sur le statut de l'expert, le renforcement des caractères pluralistes et contradictoires de l'expertise et les conditions de repérage et de confirmation des alertes.

Le plan national santé-environnement (PNSE)

Fondé sur les engagements du Grenelle Environnement et la loi de santé publique du 9 août 2004, le deuxième plan national santé-environnement constitue la feuille de route du gouvernement pour la période 2009-2013 dans le domaine de la lutte contre les pathologies dues à l'environnement. Il couvre différents thèmes parmi lesquels la qualité de l'air, la biosurveillance, les produits chimiques, les points noirs environnementaux.

Le suivi de la mise en œuvre de ce plan est assuré par le Groupe santé environnement qui rassemble des élus, des représentants d'associations, d'employeurs, de salariés et de l'État, ainsi que des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé.

4

Financement de la transition et fiscalité écologique

La fiscalité environnementale doit permettre d'inciter ou de dissuader des comportements vertueux ou néfastes en termes de consommation de ressources naturelles, d'émissions de gaz à effet de serre et de pollutions. La France était, en 2010, à l'avant-dernière place des pays de l'UE pour la place de la fiscalité environnementale dans le PIB (1,86 % pour une moyenne à 2,37%).

La réforme de la fiscalité écologique vise à accompagner la transition écologique et énergétique. Une fiscalité environnementale

pérenne doit prendre en compte les enjeux de compétitivité des entreprises et de pouvoir d'achat des ménages.

Le Gouvernement a également entamé une réflexion sur les instruments qui peuvent compléter la fiscalité environnementale pour mobiliser des capitaux privés vers des actions en faveur de la transition écologique. Un *Livre blanc pour le financement de la transition écologique* viendra nourrir le débat national sur la transition énergétique, d'ici décembre 2012.



Orientations et mesures prévues par la feuille de route

• Un dispositif permanent de consultation des parties prenantes de la gouvernance à 5+1 en matière de fiscalité écologique sera institué d'ici fin 2012.

/ Lutte contre le changement climatique et réduction des émissions de CO₂

- Durcir le malus automobile pour les véhicules les plus émetteurs de CO₂.
- Orienter la fiscalité vers des usages sobres en émissions de gaz à effet de serre.
- Réduire en 2014 l'avantage fiscal pour les biocarburants de première génération, avant de le supprimer d'ici fin 2015.
- Évaluer l'opportunité d'une fiscalité sur les GES fluorés et les engrais minéraux azotés.
- Promouvoir une fiscalité carbone européenne sur les secteurs hors quotas d'émissions ainsi qu'un mécanisme d'ajustement aux frontières européennes.

/ Amélioration de la qualité de l'air

- Étendre et renforcer la TGAP sur les polluants atmosphériques.
- Examiner l'impact sur la qualité de l'air de la fiscalité des véhicules, des carburants et de l'énergie.

/ Eau et milieux aquatiques

- Étudier l'augmentation progressive de la redevance pollutions diffuses et l'évolution de la TGAP sur les détergents.
- Aménager la redevance pour prélèvements sur la ressource en eau.
- Examiner l'opportunité d'une aide à l'accès aux biens essentiels en fonction des revenus des foyers.

/ Prévention et valorisation des déchets

- Mener une concertation sur le financement du service public des déchets.
- Proposer des adaptations des TGAP sur le stockage et l'incinération des déchets ménagers.

• Poursuivre la généralisation de la tarification incitative et étendre les mécanismes de responsabilité élargie du producteur.

/ Biodiversité et aménagement du territoire

- Étudier le rôle de la fiscalité relative à l'aménagement dans la prévention de l'étalement urbain.
- Étudier la fiscalisation à hauteur des dommages causés des usages commerciaux et d'exploitation de la biodiversité et des milieux naturels ; réviser le niveau des redevances du domaine public maritime.

/ Recyclage des matériaux

- Adapter le régime de la TGAP sur les matériaux d'extraction.
- Réformer la redevance pour les granulats marins.
- Étudier l'instauration d'une TGAP sur le stockage des déchets inertes.

/ Économies d'énergies

- Développer les dispositifs en faveur des économies d'énergie (certificats d'économie d'énergie, tiers investisseur).

/ Mesures transversales

- Orienter le choix des investisseurs vers des fonds porteurs de responsabilité environnementale et sociale ; créer un label d'investissement socialement responsable.
- Intégrer les objectifs de politique environnementale dans les aides et la commande publiques.
- Orienter une partie des recettes de la taxe sur les transactions financières vers les politiques environnementales et le financement de l'aide au développement.
- Affecter le produit de la mise aux enchères des quotas d'émissions de CO₂ aux aides aux propriétaires les plus modestes.
- Inscrire dans les missions de la Banque publique d'investissement les objectifs de transition écologique et énergétique du système productif.

5

Améliorer la gouvernance environnementale

La réussite de la transition écologique suppose une mobilisation de l'ensemble des acteurs organisés de la société et, plus largement, des citoyens. C'est pourquoi la gouvernance environnementale, entendue comme l'ensemble des leviers autres que fiscaux de ce changement économique, social et sociétal, doit être au cœur de l'action gouvernementale ; elle repose sur l'organisation du dialogue environnemental avec les parties prenantes aux échelons national et local, la participation des organisations expertes et la participation de l'ensemble des citoyens aux décisions publiques.

Le Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement sera réformé d'ici fin 2012 pour devenir le Conseil national

de la transition écologique. Présidé par le ministre en charge de l'Écologie, son organisation prendra en compte la dimension interministérielle des politiques à mettre en œuvre. Outre les missions dévolues à l'actuel comité, le nouveau conseil aura notamment pour mission de proposer l'agenda annuel de la Conférence environnementale et sera saisi de tout projet de loi concernant l'environnement et le développement durable. Un 6^e collège, constitué de parlementaires, y sera introduit.

Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs de la transition écologique. La loi-cadre sur la décentralisation devra prendre en compte notamment les questions liées à l'énergie et à la biodiversité.



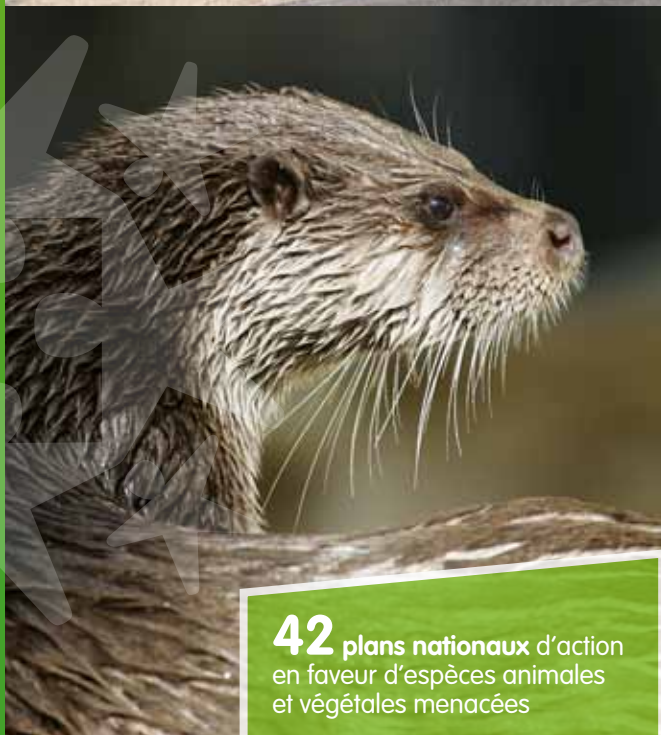
Orientations et mesures prévues par la feuille de route

- Constituer un groupe de travail en vue de faire des propositions sur l'articulation des grandes instances nationales de concertation actuelles, notamment entre le Conseil national de la transition écologique (CNTE), le Conseil économique et social environnemental (CESE) et la Conférence nationale de l'industrie (CNI).
- Accroître le soutien aux associations environnementales (augmentation de 10 % du budget) dans le cadre de contrats d'objectifs triennaux.
- Reconnaître l'engagement des bénévoles des associations et organisations œuvrant en matière d'environnement et de développement durable, préciser les conditions de représentabilité associées et prendre en compte leurs besoins dans la politique de soutien à l'emploi (emplois d'avenir).
- Mettre en place une plate-forme d'actions globale, sous le pilotage du Premier ministre, pour engager un développement ambitieux de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- Sans délais, faire évoluer et consolider le cadre réglementaire actuel en matière de reporting extra-financier (suppression du critère de cotation des entreprises).
- Installer le nouveau Conseil national de la mer et des littoraux.
- Organiser des États généraux de la modernisation du droit de l'environnement à la fin du printemps 2013.
- En concertation avec les régions, engager une réflexion sur l'évolution des missions des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) pour les associer au suivi en région de la conférence environnementale.
- En lien avec la Conférence sociale, mieux prendre en compte l'adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte (développement des emplois verts, enjeux de formation professionnelle, etc.).
- Un comité interministériel, comprenant notamment des représentants de l'outre-mer, préparera le cahier des charges d'un appel à projets pour des démonstrateurs de développement durable (écoquartiers, villes ou territoires durables à zéro consommation), en mobilisant sur ces projets des fonds des investissements d'avenir.





+70% de collecte
sélective parmi les déchets
municipaux en 10 ans



42 plans nationaux d'action
en faveur d'espèces animales
et végétales menacées





26 associations agréées
assurent la surveillance de la
qualité de l'air et l'information
du public



**50% d'emplois
supplémentaires** dans les
éco-activités entre 1997 et 2010



**3 à 4 fois moins
de consommation
énergétique** dans
le bâtiment grâce à
la réglementation
thermique 2012



DICOM_CGDD/BRO/12016 - octobre 2012

Conception éditoriale // METL-MEDDE/SG/DICOM/DIE

Conception graphique // METL-MEDDE/SG/DICOM/DIE - S. Galland.

Crédits photos // Couverture et p. 4 à 12, dans l'ordre : A. Bouissou/METL-MEDDE, T. Degen/METL-MEDDE, L. Mignaux/METL-MEDDE, Fotolia, A. Bouissou/METL-MEDDE, p. 14-15 : A. Bouissou/METL-MEDDE, L. Mignaux/METL-MEDDE, T. Degen/METL-MEDDE, A. Bouissou/METL-MEDDE (x2), p. 16 : A. Bouissou/METL-MEDDE (x3), G. Crossay/METL-MEDDE, L. Mignaux/METL-MEDDE.

Impression // METL-MEDDE/SG/SPSSI/ATL2 - Atelier de reprographie.

Brochure imprimée sur du papier certifié écolabel européen. www.eco-label.com



www.developpement-durable.gouv.fr